



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 6 novembre 2015

Convocation du C.M. : 29/10/2015
Affichage : 12/11/2015

Le vendredi 6 novembre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Etaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Régine JACQUEMIN, Jocelyne ISSARTIAL, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absents excusés : M. Maurice RAYER, Mme Servanne JAKUBOWSKI

Secrétaire de séance : Mme Julie FONTENEAU

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 2 octobre 2015 n'appelle aucune observation de sa part.

☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

Point sur l'avancement des travaux et de la commercialisation

La plantation des végétaux de la haie champêtre dans les parties préparées sera effectuée au cours du mois de novembre.

Des piquets de protection en rive de champs seront mis en place dès l'ensilage de la culture existante.

Quant aux logements de Sarthe Habitat, renseignements pris, des procédures d'appels d'offres sont en cours.

Concernant la commercialisation, M. le maire présente le plan du lotissement et précise que 5 terrains sont réservés actuellement (les lots 7 - 8 - 12 - 15 et 17). Un permis de construire a été délivré, un 2^{ème} est en cours d'instruction et un 3^{ème} sera déposé prochainement. A ce jour, un acte de vente a été signé.

☞ **Lotissement de la Huchottière**

Dénomination de la voie du lotissement

M. le Maire informe le conseil municipal que pour répondre à la demande du lotisseur d'une part et pour permettre le numérotage des lots construits et à construire d'autre part, il y a lieu de dénommer la voie.

Le lotissement étant situé au lieu-dit « La Huchottière », M. le Maire propose de dénommer la rue : rue de la Huchottière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

désigne ci-après la voie principale du lotissement : rue de la Huchottière.

Pour information, la mise en place de la plaque de rue est à la charge du lotisseur.

Les travaux de viabilisation définitive sont en cours. Les enrobés seront réalisés semaine 47.

☞ **Effacement des réseaux aériens rue de l'Ecole**

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux sont en cours pour une durée d'une quinzaine de jours concernant la partie « tranchées ». Un retard a été pris du fait de la nature du terrain. La dépose des poteaux interviendra en janvier, après la pose des candélabres afin de ne pas mettre la rue dans l'obscurité. L'implantation de futurs lampadaires a été faite en présence de l'entreprise DELANDE pour permettre la commande du matériel d'éclairage.

☞ Contrôles périodiques des installations électriques

Mise en conformité des bâtiments communaux : choix du prestataire

L'organisme de contrôle SOCOTEC a réalisé en avril 2015 le contrôle des installations électriques des bâtiments communaux pouvant recevoir du public.

Un rapport de vérification des installations électriques a été remis par SOCOTEC pour chaque bâtiment avec des observations et des non-conformités relevées.

Seules la MAM (Maison d'Assistants Maternels) et la bibliothèque communale n'ont pas fait l'objet d'observations (rénovations récentes).

3 entreprises locales ont été consultées. Pour établir leur devis, le rapport des contrôles de SOCOTEC leur a été remis.

M. le Maire présente au conseil un tableau des offres et propose de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise JCP ELEC située à La Ferté Bernard (72400) 17 rue d'Orléans pour un montant de travaux de 5 607.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de porter son choix sur l'entreprise JCP ELEC pour un montant de 5 607.50 € HT, soit 6 729.00 € TTC,
autorise M. le Maire à signer le devis à intervenir.

☞ Ecole Jean Ferrat

Information suite au conseil d'école du 3 novembre

Melle Marie-Line TISON, adjointe aux affaires scolaires, prend la parole :

79 élèves sont inscrits actuellement. L'ouverture de la 4^{ème} classe s'est bien déroulée. Les deux nouvelles institutrices se sont bien intégrées.

Les nouveaux rideaux sont mis en place pour le dortoir des petits installés dans la salle de psychomotricité.

☞ Assainissement collectif

Actualisation de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)

M. le Maire propose un maintien des tarifs en 2016 concernant la participation pour l'assainissement collectif (PAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir, aux nouveaux raccordés, la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C) à hauteur de **350 €** montant de la participation destinée aux particuliers,

décide de maintenir, aux nouveaux raccordés, la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C) à hauteur de **500 €** montant de la participation destinée aux professionnels,

Ces décisions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Actualisation de la redevance d'assainissement

M. le Maire propose un maintien des tarifs en 2016 concernant la redevance d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir la surtaxe d'assainissement dont le montant est fixé à **0,87 € HT par m3** ;

décide de maintenir le droit d'accès au réseau (=abonnement) dont le montant est fixé à **36 € HT/an**

Ces décisions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

☞ Finances communales

Salaires 2015 : décision modificative

Afin de permettre le règlement des salaires et charges du personnel communal pour décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Chapitre 022 – dépenses imprévues = - 11 000 €

Art. 6411 – personnel titulaire = + 6 000 €

Art. 6413 – personnel non titulaire = + 5 000 €.

☞ Révision des tarifs communaux

Location de la salle des fêtes

M. le Maire fait le point sur la fréquentation et les recettes de la salle en 2015 (recettes : 4 671 € au total pour 28 locations). Il présente ensuite les propositions de tarifs de location de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré sur une nouvelle présentation des tarifs, avec 5 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, Après avoir délibéré sur les tarifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Prestations	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Vin d'honneur	114 €	144 €
Une journée sans repas (8h-20h)	114 €	144 €
Repas le midi (salle libre à 18h)	149 €	189 €
Repas le soir (libre à 4 h du matin)	154 €	197 €
2 repas (samedi soir & dimanche midi)	217€	272 €
Bal	136 €	172 €
Réunion ½ journée (sans repas)		88 €
Restaurateurs		
Vin d'honneur	94 €	
Mariage	162 €	
Repas 20 à 50 personnes en semaine	59 €	85 €
Bris (tarifs similaires en 2015)		
Verre	1.50 €	1.50 €
Table petit modèle	95 €	95 €
Table grand modèle	275 €	275 €
Chaise	25 €	25 €
Location (tarifs similaires en 2015)		
Table	2 €	3 €
Chaise	0.50 €	1 €

Le conseil donne son accord de principe sur un versement de 50 € demandés lors de la réservation, le solde demandé 3 semaines avant la manifestation et sur un chèque de caution de 300 € demandés lors de la remise des clés pour toute location à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour l'année 2015,

Concessions au cimetière

M. le Maire présente les propositions de tarifs des concessions au cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir les prix des concessions dans le cimetière et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la manière suivante :

Concessions de cimetière	Tarifs 2016
Trentenaire	100 €
Cinquantenaire	150 €
Jardin cinéraire (concession de 15 ans)	50 €
Jardin cinéraire (concession de 30 ans)	80 €

☞ CCAS

Dissolution du CCAS - création d'une commission communale

La loi dispense les communes de moins de 1 500 habitants de créer un CCAS. Notre trésorière nous a conseillé de dissoudre notre CCAS et de créer une commission interne au conseil comme les autres commissions existantes. Or, les services préfectoraux indiquent que ces commissions devront être constituées uniquement de membres du conseil municipal. Mais les réunions étant publiques, la confidentialité ne peut pas être préservée pour ce type de dossiers.

M. le Maire propose de prendre acte de ces informations et de décider de reporter cette décision, à prendre dès que des informations complémentaires nous seront données.

☞ Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Modification des statuts : avis du conseil

M. le Maire, expose que lors de sa séance plénière du 24 septembre 2015, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes membres via une convention de mandat dans le cadre d'opérations de construction.

Ainsi, si le processus de modification statutaire va à son terme, et après signature d'une convention de mandat entre la CCHS et la commune de Tuffé, notre EPCI construira en même temps et sur le même terrain que son antenne RAM sur Tuffé un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le compte de la commune.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHS en insérant un nouvel alinéa à l'article 3 :

« La communauté de communes peut intervenir, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée ».

Vu le Codé général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°24-09-2015-001 en date du 24 septembre 2015 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte les modifications des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise selon les termes précités et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention.

☞ Commissions communales

Commission « information-communication » : Point sur le travail de la commission

Mme Isabelle CANTY, conseillère municipale, présente le travail de la commission.

☞ Information

Rentrée des subventions :

Subvention régionale NCR 2014 – 2017 – Réhabilitation de la bibliothèque communale : 30 060 €

Fonds de concours 2015 de la CCHS – Viabilisation des 5 logements : 13 620 €.

Réunion de travail avec le Président de la commission « routes » :

mardi 3/11 : des propositions ont été faites dans le cadre de l'aménagement de sécurité avenue de Bretagne. Les demi-sphères sont non conformes,, sans tenir compte de la loi « Handicap » et devront être remplacées. Une zone de limitation à 30 kms/h est préconisée dans le centre du bourg.

Le problème des camions en transit a été abordé : une interdiction de circulation pourrait être appliquée par arrêté municipal, le Département financerait les panneaux.

Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (qui intègre 9 communes en plus) : ce projet sera mis à l'ordre du jour de la réunion de conseil de décembre

La fermeture de la brigade de gendarmerie de Tuffé est annoncée. La commune de Sceaux sur Huisne devrait être rattachée à la brigade de gendarmerie de Connerré – Saint Mars la Brière.

Rénovation énergétique de la mairie : Afin d'améliorer le confort de la salle de réunion, M. Jérémie CANTY, conseiller municipal, propose d'augmenter la surface de chauffe en posant un panneau rayonnant au plafond.

Candidatures au poste de secrétariat de mairie

35 candidatures ont été proposées, - 8 sont retenues pour entretien préalable à l'embauche.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre : Melle Marie-Line TISON, adjointe, présente le programme de cette journée.

Vœux du maire : samedi 9 janvier à 16h00

Eclairage public : M. Jérémie CANTY, conseiller municipal, demande qu'il soit étudié la possibilité d'un éclairage prolongé jusqu'à minuit.

👉 Agenda du maire et des adjoints

- Lundi 9/11 à 9h30 : RDV avec la responsable du RAM communautaire pour prévoir les possibilités de permanences à Sceaux sur Huisne
- Lundi 9//11 à 14h-18-19h : entretiens préalables à l'embauche
- Mardi 10/11 à 17h et 18h : entretiens préalables à l'embauche
- Mercredi 11/11 : commémoration de l'armistice
- Jeudi 12/11 à 10h : réunion de chantier pour les travaux d'effacement des réseaux
- Jeudi 12/11 à 17h30 : réunion SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Vendredi 13/11 à 11h : entretien préalables à l'embauche
- Lundi 17/11 à 14h, 18h et 19h : entretiens préalables à l'embauche
- Mardi 17/11 : réunion OPAH de la CCHS (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- Mercredi 18/11 à 10h : distribution des colis alimentaires
- Mercredi 18/11 : à 9H30 : réunion de chantier au lotissement de la Huchottière
- Lundi 23/11 : réunion Tourisme Patrimoine PS
- Dimanche 6 et 13/12 : Elections régionales (permanences adressées par mail au conseil)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 11 décembre 2015 à 20h30